

Département fédéral de justice et police
Palais fédéral ouest
CH-3003 Berne

Berne, le 6 septembre 2016 / ft
VL_Spielbankenverordnung

Révision de l'art. 69 de l'ordonnance sur les maisons de jeu
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

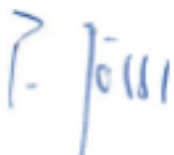
La révision de l'art. 69 de l'Ordonnance sur les maisons de jeu soumise à consultation propose d'augmenter la possibilité de fermeture des jeux de tables de 60 jours actuellement à 270 jours. Cela ne concerne que les maisons de jeu bénéficiant d'une concession B, dont la région d'implantation dépend d'une activité touristique saisonnière et qui n'obtiennent pas un rendement approprié malgré une bonne gestion.

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux soutient le projet soumis à consultation. L'augmentation de cette dérogation de 60 à 270 jours a pour but de permettre aux casinos de montagne concernés (St. Moritz et Davos) de pouvoir fermer leurs tables de jeux durant la basse saison ; cela afin de réaliser des économies, notamment en frais de personnel, et d'améliorer leur rentabilité. La survie de ces maisons de jeux répond aux intérêts des régions d'implantation.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz